



# Mes garanties prévoyance

## 3 formules prévoyance pour votre protection

**MGAS Séréna Base** : un premier niveau de garantie pour limiter mes difficultés financières en cas d'aléas de la vie.

**MGAS Séréna +** : mon salaire «hors prime» est préservé en cas d'arrêt de travail.

**MGAS Séréna Max** : ma protection est renforcée sur l'ensemble des garanties.

Les garanties sont exprimées en pourcentage du Traitement Indiciaire Brut (TIB). Les conditions d'adhésion et de couverture, ainsi que les limites sont décrites dans le Règlement Mutualiste.

### ♥ Avantages MGAS

	Offre Séréna prévoyance		
	MGAS Séréna	MGAS Séréna +	MGAS Séréna Max
<b>En cas de décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)</b>			
<b>Capital Décès</b>	70 %	100 %	130 %
<b>Majorations du capital décès</b>			
Majoration en cas d'Accident	Capital décès x 2		
Majoration en cas d'Accident de service (trajet compris)	Capital décès x 3		
Majoration en cas de décès concomitant du conjoint	-	+100 %	+130 %
<b>Capital Éducation (par enfant scolarisé)</b>	-	10 000 €	10 000 €
<b>Capital Orphelin handicapé</b>	20 000 €	40 000 €	60 000 €
<b>Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA)</b>	70 %	70 %	100 % PTIA : minimum 34 500 €
<b>En cas d'Incapacité Temporaire et Totale de Travail</b>			
<b>Complément de perte de traitement / salaire en cas d'Incapacité Temporaire Totale de travail (ITT)</b>	75 %	85 %	95 %
<b>En cas d'Invalidité Permanente ♥</b>			
<b>Rente Invalidité Permanente Totale (IPT)</b> (Taux invalidité > 66%)	-	55 %	75 %
<b>Rente Invalidité permanente partielle (IPP)</b> (Taux invalidité N entre 33% et 66%)	-	55% x N / 66	75% x N / 66
<b>En cas de dépendance</b>			
<b>Dépendance</b> (Montant mensuel) ♥	260 € à domicile et en milieu médicalisé	260 € à domicile 520 € en milieu médicalisé	520 € à domicile et en milieu médicalisé